Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Full Range Platformate

Code du produit : Q910A

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119485808-20

No.-CAS : 68919-37-9

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : 0

mélange

: Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœ-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

tus.

Mutagénicité sur les cellules germinales,

Catégorie 1B

H340: Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité, Catégorie 1B H350: Peut provoquer le cancer.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Inhalation, Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. DANGERS POUR LA SANTÉ :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P331 NE PAS faire vomir.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

#### Stockage:

Aucune phrase de précaution.

#### **Elimination:**

Aucune phrase de précaution.

#### 2.3 Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères visant les substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (substances chimiques PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (substances chimiques vPvB) conformément aux dispositions de l'annexe 8.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le liquide s'évapore rapidement et peut s'enflammer, provoquant un feu éclair, ou une explosion dans un espace confiné.

Un ou des composant(s) de ce produit peut (peuvent) causer le cancer.

Ce produit contient du benzène qui peut provoquer une leucémie (LAM "leucémie aiguë myéloblastique").

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Peut provoquer un SMD (syndrome myélodysplasique).

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Naphta (pétrole), reformage à large intervalle	68919-37-9 272-895-8	<= 100

### Information supplémentaire

#### Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifica- tion	Classification	Concentration (% w/w)
Triméthylben-	25551-13-7, 247-	Flam. Liq.3; H226	>= 0 - <= 5

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

	000.0	CTOT CES. LISSE	T
zène, tous les isomères	099-9	STOT SE3; H335 Aquatic Chronic2; H411	
isomeres		Aquatic Chronicz, 11411	
Éthylbenzène	100-41-4, 202-849-4	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Acute Tox.4; H332 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Aquatic Chronic3; H412	>= 5 - <= 10
xylène	1330-20-7, 215-535- 7	Flam. Liq.3; H226 Asp. Tox.1; H304 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Acute Tox.4; H332 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Aquatic Chronic3; H412	>= 2 - <= 15
toluène	108-88-3, 203-625-9	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 Repr.2; H361d STOT RE2; H373 Aquatic Chronic3; H412	>= 15 - <= 25
Naphtalène	91-20-3, 202-049-5	Acute Tox.4; H302 Carc.2; H351 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0 - <= 0,5
benzène	71-43-2, 200-753-7	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Muta.1B; H340 Carc.1A; H350 STOT RE1; H372 Aquatic Chronic3; H412	>= 10 - <= 25
cumène	98-82-8, 202-704-5	Flam. Liq.3; H226 Asp. Tox.1; H304 STOT SE3; H335 Carc.1B; H350 Aquatic Chronic2; H411	>= 0 - <= 1
cyclohexane	110-82-7, 203-806-2	Flam. Liq.2; H225	>= 0 - <= 10

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

		Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 Aquatic Chronic1; H410 Aquatic Acute1; H400	
n-hexane	110-54-3, 203-777-6	Flam. Liq.2; H225 Skin Irrit.2; H315 Asp. Tox.1; H304 STOT RE2; H373 STOT SE3; H336 Repr.2; H361f Aquatic Chronic2; H411	>= 1 - <= 5

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze mi-

nutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut pro-

voquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

mort.

L'apparition des symptômes respiratoires peut n'être effective

que plusieurs heures après l'exposition.

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de

la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tumé-

faction et/ou une vision floue.

Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence

de peau sèche/craquelée.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppres-

sion thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter selon les symptômes.

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Ne pas faire vomir.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jets directement sur le produit en feu car cela pourrait provoquer une explosion de vapeur et propa-

ger l'incendie.

L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même sur-

face est à éviter, l'eau détruisant la mousse.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe: EN469).

Méthodes spécifiques d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Si le feu ne peut être maitrisé, évacuer immédiatement. Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau. Si possible, retirer les conteneurs des zones dangereuses. Confiner le produit résiduel dans les zones affectées pour en empêcher son infiltation dans les canalisations (égouts), les

fossés et les cours d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Eliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante et évacuer tout le personnel. Tenter de disperser le gaz ou de diriger son écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard. Prendre des mesures de précautions contre des décharges statiques. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Contrôler la zone à l'aide d'un comp-

teur à gaz combustible.

Les vapeurs peuvent se déplacer sur des distances considé-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 27.12.2024

25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025 6.0

> rables tant en surface qu'en souterrain. Les conduits souterrains (canalisations, pipelines, conduits de câbles) peuvent fournir des voies d'écoulement préférentielles.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Prendre des mesures pour minimiser les effets sur les eaux souterraines.

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts. fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres

movens de confinement appropriés.

Confiner le produit résiduel dans les zones affectées pour en empêcher son infiltation dans les canalisations (égouts), les fossés et les cours d'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement., Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues., Les déversements en mer doivent être traités comme stipulé dans le plan d'urgence de bord contre la pollution par hydrocarbures comme l'exige la convention MARPOL, annexe 1, règle 26.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

tion individuelle.

Eviter les déversements.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025 6.0

> Ne pas utiliser comme solvant de nettoyage ou pour des utilisations autres que comme carburant pour moteur.

Éteindre tous les dispositifs électroniques portables à piles (parexemple les téléphones cellulaires, les récepteurs d'appel et leslecteurs de CD) avant de faire fonctionner la pompe à essence.

Les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures, ne peuvent être décontaminés et doivent être détruits pour éviter qu'ils ne soient réutilisés.

Laisser les vêtements contaminés sécher à l'air dans un endroit bien ventilé avant de les laver.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Ne jamais siphoner avec la bouche.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Éviter l'exposition.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

Transfert de Produit

Attendre 2 minutes après le remplissage du réservoir (pour des réservoirs comme ceux des camions citernes) avant d'ouvrir les trappes ou les regards. Attendre 30 minutes après le remplissage du réservoir (pour les grandes citernes) avant d'ouvrir les trappes ou les regards. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables airvapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la géné-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

ration de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Mesures d'hygiène : Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène per-

sonnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller

au bon entretien des locaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Stockage en citerne:

Les réservoirs doivent être spécialement conçus pour pouvoir être utilisés avec ce produit.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Conserver dans un endroit frais.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pom-

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

de ce produit.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

### Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., L'aluminium peut également être utilisé s'il ne concourt pas inutilement au risque d'incendie., Exemple, de matériaux adaptés qui ont été testés spécifiquement pour leur compatibilité avec le produit: le polyéthylène haute densité (PEHD), le polypropylène (PP) et le Viton ® (FKM : Elastomère fluorocarboné)., Pour les garnitures de conteneurs, utiliser une peinture époxy avec agent durcisseur aminé., Pour les joints d'étanchéité et les joints statiques, utiliser : du graphite, du Téflon ® (PTFE: PolytTétraFluoroEthylène), du Viton A ®, du Viton B ®. Matière non-appropriée: Selon leurs caractéristiques et l'utilisation projetée, certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir aux conteneurs ou leurs revêtements internes. Exemples de matières à éviter: Caoutchouc naturel (NR: Natural Rubber), Caoutchouc nitrile (NBR: Nitril Butadiene Rubber), Caoutchouc EPDM (Ethylène-Propylène-Diène-Monomère), Polyméthacrylate de méthyle (PMMA), Polystyrène, Polycholure de Vinyl (PVC: PolyVinylChloride), PolylsoButylène (PIB)., Toutefois, certaines de ces matières peuvent convenir pour les gants de protection.

Consignes concernant les récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs. Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
		(Type d'exposi-		
		tion)		

Conformément au règlement CE  $\rm n^{\rm o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

Triméthylbenzène, tous les isomères	25551-13-7	VLE 8 hr	20 ppm 100 mg/m3	BE OEL	
Éthylbenzène	100-41-4	VLE 8 hr	20 ppm 87 mg/m3	BE OEL	
	queuses ou l	es yeux, constitue uion peut se faire tar	ésorption de l'agent, via la po inepartie importante de l'expo nt par contact direct que par p	osition totale.	
Éthylbenzène		VLE 15 min	125 ppm 551 mg/m3	BE OEL	
	queuses ou l	es yeux, constitue ι ion peut se faire tar	résorption de l'agent, via la poune partie importante de l'expont par contact direct que par p	osition totale.	
xylène	1330-20-7	VLE 8 hr	50 ppm 221 mg/m3	BE OEL	
	queuses ou l	es yeux, constitue ι ion peut se faire tar	résorption de l'agent, via la po unepartie importante de l'expo nt par contact direct que par p	osition totale.	
xylène		VLE 15 min	100 ppm 442 mg/m3	BE OEL	
	queuses ou l	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale.  Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
toluène	108-88-3	VLE 8 hr	20 ppm 77 mg/m3	BE OEL	
	queuses ou l	es yeux, constitue ι ion peut se faire tar	résorption de l'agent, via la po inepartie importante de l'expo nt par contact direct que par p	osition totale.	
toluène		VLE 15 min	100 ppm 384 mg/m3	BE OEL	
	queuses ou l	es yeux, constitue ι ion peut se faire tar	résorption de l'agent, via la po inepartie importante de l'expo nt par contact direct que par p	osition totale.	
toluène		TWA	50 ppm 192 mg/m3	2006/15/EC	
	Information s ficative à trav	ers la peau	catif, Identifie la possibilité d'		
toluène		STEL	100 ppm 384 mg/m3	2006/15/EC	
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
Naphtalène	91-20-3	VLE 8 hr	10 ppm 53 mg/m3	BE OEL	
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale.				

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Full Range Platformate**

Date de dernière parution: 27.12.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression 04.03.2025 800010036839

6.0 25.02.2025

	Cette résorpt l'agent dans		ant par contact direct que	e par présence de		
Naphtalène		VLE 15 min	15 ppm 80 mg/m3	BE OEL		
	Information s	upplémentaire: La	résorption de l'agent, via	a la peau. les mu-		
			unepartie importante de			
			ant par contact direct que			
	l'agent dans			, p		
Naphtalène		TWA	10 ppm 50 mg/m3	91/322/EEC		
	Information s	supplémentaire: In	dicatif			
benzène	71-43-2	VLE 8 hr	0,5 ppm 1,65 mg/m3	BE OEL		
	Information s	supplémentaire: La	résorption de l'agent, vi	a la peau, les mu-		
			unepartie importante de			
			ant par contact direct que			
			e en question relève du c			
			93 concernant la protect			
			sition à des agents cancé			
	au travail.		G			
benzène		TWA	0,25 ppm	Norme In-		
			0,8 mg/m3	terne Shell		
				(NIS) pour 8		
				12 heures		
				TWA.		
benzène		STEL	2,5 ppm	Normes In-		
			8 mg/m3	ternes de		
				Shell (NIS)		
				pour une		
				VLCT-15		
				minutes		
cumène	98-82-8	VLE 8 hr	10 ppm	BE OEL		
			50 mg/m3			
		Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les mu-				
			unepartie importante de			
			ant par contact direct que	e par présence de		
	l'agent dans					
cumène		VLE 15 min	50 ppm	BE OEL		
			250 mg/m3			
		Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les mu-				
		queuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale.				
	Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de					
	l'agent dans					
cumène		TWA	10 ppm	2019/1831/E		
			50 mg/m3	U		
			mention «Peau» accom			
			le indique la possibilité d	'une pénétration cuta		
	née importar					
cumène		STEL	50 ppm	2019/1831/E		
			250 mg/m3	U		
			mention «Peau» accom			

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

		sition professionn inte., Indicatif	elle indique la possibilité d	l'une pénétration cuta-
cyclohexane	110-82-7	VLE 8 hr	100 ppm 350 mg/m3	BE OEL
cyclohexane		TWA	200 ppm 700 mg/m3	2006/15/EC
	Information	supplémentaire: I	ndicatif	
n-hexane	110-54-3	VLE 8 hr	20 ppm 72 mg/m3	BE OEL
n-hexane		TWA	20 ppm 72 mg/m3	2006/15/EC
	Information	supplémentaire: I	ndicatif	•

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
68919-37-9	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,25 mg/m3/ 8h
68919-37-9	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	0,234 mg/kg/day
68919-37-9	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	840 mg/m3/ 8h

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Cette substance est un hydrocarbure de composition cor ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées por centrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossib seule concentration PNEC typique pour de telles substan	ur calculer les con- le d'identifier une

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Informations générales

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

### Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Protection des yeux

Lunettes de protection contre les projections de produits chimigues (Masque monobloc type Monogoogle ®) homologuées à la Norme UE EN166.

En fonction des résultats de l'évaluation des risques, les lunettes étanches et anti éclaboussures peuvent être jugées, et les lunettes de sécurité peuvent apporter une bonne protection des yeux.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques

L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. En cas de contact continu. le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant.

Choisir des gants testés selon une norme pertinente (par ex., EN374 en Europe, F739 aux États-Unis). En cas de contact prolongé ou répété fréquent, des gants nitrile peuvent convenir (Délai de rupture > 240 minutes). Pour assurer une protection contre un contact fortuit ou des éclaboussures accidentel(les), des gants en Néoprène ou PVC peuvent convenir

L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

Protection de la peau et du corps

Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections).

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

L'équipement de protection respiratoire et son utilisation doivent être conformes aux réglementations locales.

Choisissez un filtre combiné adapté aux particules/gaz et vapeurs organiques [Type A/Type P, point d'ébullition > 65 °C (149 °F)] répondant aux normes EN14387 et EN143.

Risques thermiques : Non applicable

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 27.12.2024

25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025 6.0

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur incolore

Odeur Hydrocarbure

Seuil olfactif Donnée non disponible

< 0 °C Point/ intervalle de fusion

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Typique 40 - 230 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1,4 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

: 7,6 %(V)

Point d'éclair <= 0 °C

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique 0,25 - 0,75 m2/s (40 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité Donnée non disponible

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

Solubilité dans d'autres

solvants

négligeable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2 - 7

Pression de vapeur : 10 - 50 kPa (38,0 °C)

16 - 90 kPa (50,0 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 730 - 800 kg/m3 (15,0 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Code de classification: Non classé.

Propriétés comburantes : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce maté-

riau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Peut s'oxyder en présence de l'air.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est

manipulé et stocké conformément aux règles.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

#### Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Remarques: Faible toxicité

Remarques: D'après l'expérience humaine, l'inhalation de vapeurs ou brouillards peut provoquer des sensations de brûlure passagères au niveau du nez, de la gorge et des pou-

mons.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (lapin): > 2.000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë (autres voies

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

d'administration) Remarques: l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par

contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Remarques : Irritant pour la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques : Légère irritation oculaire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Type de Test : Sensibilisation repiratoire Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Type de Test : Sensibilisation cutanée

Remarques : Non sensibilisant pour la peau.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:** 

Génotoxicité in vivo : Remarques: Contient du benzene, CAS n° 71-43-2.

Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.

Remarques: Des études de mutagénicité sur l'essence et des mélanges de différentes natures d'essence ont essentiellle-

ment donné des résultats négatifs.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Catégorie 1B

### Cancérogénicité

**Produit:** 

Remarques : Contient du benzene, CAS n° 71-43-2.

Cancérigène humain connu.

Remarques : Contient du benzene, CAS n° 71-43-2.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

Peut provoquer la leucémie (LAM : Leucémie Aiguë Myélo-

blastique).

Peut provoquer un SMD (syndrome myélodysplasique).

Remarques : Des souris exposées à ce produit par inhalation développent

des tumeurs du foie, qui ne sont pas considérées pertinentes

pour les êtres humains.

Remarques : Une étude épidémiologique portant sur plus de 18.000 travail-

leur du secteur de la commercialisation et de la distribution de produits pétroliers n'a pas révélé d'augmentation significative du risque de décès dû à la leucémie, le myélome multiple ou

le cancer des reins associé à l'exposition à l'essence.

Cancérogénicité - Evaluation : Catégorie 1B

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Naphta (pétrole), reformage à large intervalle	Cancérogénicité Catégorie 1B
Triméthylbenzène, tous les isomères	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Éthylbenzène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
xylène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
toluène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Naphtalène	Cancérogénicité Catégorie 2
benzène	Cancérogénicité Catégorie 1A
cumène	Cancérogénicité Catégorie 1B
cyclohexane	Aucune classification relative à la cancérogénicité
n-hexane	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
Naphta (pétrole), reformage à large intervalle	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme
Éthylbenzène	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme
xylène	CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme
toluène	CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme
Naphtalène	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme
benzène	CIRC: Group 1: Cancérigène pour l'Homme

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

cumène CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

### Toxicité pour la reproduction

#### **Produit:**

Effets sur la fertilité

Remarques: Contient du toluene, CAS n° 108-88-3., Provoque

une foetotoxicité à des doses materno-toxiques.

Remarques: Contient du n-Hexane, CAS n° 110-54-3., Peut affecter la fertilité à des doses produisant d'autres effets

toxiques.

Remarques: Contient du toluene, CAS n° 108-88-3., De nombreuses études de cas impliquant un abus pendant la grossesse indiquent que le toluène peut provoquer des anomalies congénitales, un retard de croissance et des difficultés d'ap-

prentissage.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### **Produit:**

Remarques : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépres-

sion du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut

entraîner un évanouissement et/ou la mort.

Remarques : Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

### **Produit:**

Remarques : Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui

n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Remarques : Contient du toluene, CAS n° 108-88-3.

Des expositions prolongées et répétées à de fortes concentrations ont entraîné une perte de l'ouïe chez le rat. L'interaction entre un abus de vapeurs de solvants et le bruit au sein de l'environnement de travail peut provoquer une perte de l'ouïe. Une intoxication aux vapeurs a été associée à des lésions aux

organes et à la mort.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

### Toxicité par aspiration

### **Produit:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Une exposition à de très fortes concentrations de produits

similaires a été associée à des irrégularités du rythme car-

diaque et à des arrêts cardiaques.

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons : Remarques: Toxique

 $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$ 

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Toxique

 $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$ 

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: Toxique

 $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$ 

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 1.0 - <= 10 mg/l

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Nocif

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans

l'air.

Intrinsèquement biodégradable.

Non persistant selon les critères de l'OMI.

Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révi-

sions successives ».

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumu-

lables.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Mobilité : Remarques: Si le produit est répendus au sol, un ou plusieurs

composants peuvent contaminer les nappes phréatiques., Flotte sur l'eau., S'évapore en un jour, à partir de l'eau ou de

la surface du sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : La substance ne répond pas aux critères visant les subs-

tances persistantes, bioaccumulables et toxiques (substances chimiques PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (substances chimiques vPvB) conformément aux dispositions

de l'annexe 8..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le conte-

neur de déchets.

Réglementation locale

Remarques : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et ré-

glementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Code UE de destruction des déchets (CED)

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

13 07 03\* déchets de carburants liquides, autres carburants

(notamment les mélanges).

La codification donnée au déchet se rapporte à une utilisation adaptée. L'utilisateur doit décider si une utilisation particulière

justifie une autre codification.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1268
ADR : 1268
RID : 1268
IMDG : 1268
IATA : 1268

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. CONTENANT PLUS DE

10% DE BENZENE

ADR : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

RID : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

IMDG : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

(Naphtha (petroleum), full-range reformed)

IATA : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (N2, CMR, F)
CDNI Convention relative à : NST 3212 Naphte

la gestion des déchets dans

la navigation

**ADR** 

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 33

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

danger

Étiquettes : 3

**RID** 

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

**IATA** 

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne: oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Naphta (pétrole), reformage à large intervalle (Numéro sur la liste 29, 28)

toluène (Numéro sur la liste 48)

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

benzène (Numéro sur la liste 72, 5,

29, 28)

cumène (Numéro sur la liste 28) cyclohexane (Numéro sur la liste 57)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement 34a européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

### Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Produit est soumis à l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuseur la base du directive Seveso III (2012/18/EU).

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour toutes les substances composant ce produit.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour autres abréviations

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

91/322/EEC : Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

de valeurs limites de caractère indicatif

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
91/322/EEC / TWA : Valeurs limites - huit heures

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Ce produit est destiné à être utilisé uniquement dans des ins-

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

tallations confinées.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données d'essai.	
Skin Irrit. 2	H315	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.	
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.	
Repr. 2	H361	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.	
Muta. 1B	H340	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.	
Carc. 1B	H350	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.	
STOT SE 3	H336	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.	
Aquatic Chronic 2	H411	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.	

# Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

### Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	ivalileui
3000000018	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 8a, PROC 8b, PROC 15
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4,
	ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités	Fabrication de substance ou utilisation comme processus
couverts par le scénario	chimique ou agent d'extraction dans des installations fermées
	ou confinées. S'applique aussi aux expositions accidentelles
	lors du recyclage/de la récupération, du transfert de produit,
	du stockage et du prélèvement d'échantillons et des activités
	connexes de laboratoire, de la maintenance et du charge-
	ment (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les
	véhicules routiers, les wagons de chemin de fer et les conte-
	neurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux Normales de Température et de Pression	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
biante).	mpérature élevée (> 20°C au-dessus de la le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	•
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{\rm o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillons	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes ap- propriées équivalentes pour réduire l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.  Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.  éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.  , ou:  Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

	de Type A ou mieux.	
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le systère d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans hermétiquement dans l'attente de leur é recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déverseme Porter des gants résistants aux produits dant à la norme EN374) en combinaisor contrôles de supervision intensifs. éviter les activités avec une exposition of Porter un appareil respiratoire conforme de Type A ou mieux. S'assurer que l'opération est effectuée à Assurer un bon niveau de ventilation gé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par	un stockage fermé limination ou pour un ents. chimiques (réponnavec la gestion des de plus de 4 heures. à EN140 avec filtre à l'extérieur.
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un sy éviter les activités avec une exposition of Porter des gants résistants aux produits dant à la norme EN374) en combinaisor spécifique à cette activité.	de plus de 1 heure. chimiques (répon-
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement
La substance est une UVCB	-	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,87E+07
		0,03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		6,0E+05
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2,0E+06
Fréquence et durée d'utilis		, ,
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	300
	x non influencés par la gestion des rise	aues
		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
•		5,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):		
		3,0E-03
avant application des mesures de gestion des risques):		
	Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04	
	hniques au niveau des procédés (à la s	
les rejets	. ,	, <b>.</b>
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pr		
Conditions et mesures tec	hniques sur le site visant à réduire ou l	imiter les déverse-

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Risques d'une exposition indirecte de l'homme au travers de l'exposi-	
tion à l'environnement (principalement inhalation).	
Traitement des eaux usées in situ obligatoire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	99,0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99,1
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	80,4
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipal	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,5
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	99,1
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,0E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	10.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit	t.
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit	t.
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédit	es ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets cancérigènes.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000019	
30000000019	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a, ESVOC SpERC 6.1a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme intermédiaire dans des installations fermées ou confinées (sans relation avec les Conditions strictement contrôlées). S'applique aussi aux expositions accidentelles lors du recyclage/de la récupération, du transfert de produit, du stockage et du prélèvement d'échantillons et des activités connexes de laboratoire, de la maintenance et du chargement (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les véhicules routiers, les wagons de chemin de fer et les conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
biante).	mpérature élevée (> 20°C au-dessus de la le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillons	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes ap- propriées équivalentes pour réduire l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.  Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.  éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.  , ou:  Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

	de Type A ou mieux.	
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le systère d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans hermétiquement dans l'attente de leur é recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déverseme Porter des gants résistants aux produits dant à la norme EN374) en combinaisor contrôles de supervision intensifs. éviter les activités avec une exposition of Porter un appareil respiratoire conforme de Type A ou mieux. S'assurer que l'opération est effectuée à Assurer un bon niveau de ventilation gé (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par	un stockage fermé limination ou pour un ents. chimiques (réponnavec la gestion des de plus de 4 heures. à EN140 avec filtre de l'extérieur. nérale ou contrôlée
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement
La substance est une UVCB	•	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		l .
Part du tonnage européen ut	tilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		2,21E+06
Part du tonnage régional utili		6,8E-03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,5E+04
Tonnage quotidien maximal		5,0E+04
Fréquence et durée d'utilis		[ 0,0= 10 1
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	300
	ıx non influencés par la gestion des rise	
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	
	Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	
cation des mesures de gestion		2,5E-02
	k usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-03
avant application des mesure		0,02 00
	sus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
	hniques au niveau des procédés (à la s	
les rejets	. ,	, .
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pr		
Conditions et mesures tec	hniques sur le site visant à réduire ou l	imiter les déverse-

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	T
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	92,9
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
,	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,5
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,5
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	•
d'épuration publique) (%):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	7,8E+04
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	,
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déche	t.
•	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déche	t.
·	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets cancérigènes.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

### Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanieui
30000000020	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement en vrac dans des installations fermées ou confi- nées (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les véhicules routiers et dans les conteneurs IBC - Intermediate Bulk Container) incluant les expositions accidentelles lors du prélèvement d'échantillons, du stockage, du déchargement, de la maintenance et des activités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 2 If indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.	
Mesures générales (cancé-	Tenir compte des progrès et des améliora	ations techniques

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

rogènes)	des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillons	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Méthode d'échantillonnage	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes ap- propriées équivalentes pour réduire l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transvasements en vrac en circuit fermé.	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon-

Conformément au règlement CE  $\rm n^{\rm o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

	dant à la norme EN374) en combinaisor de base de l'employé. éviter les activités avec une exposition o	
	, ou:	ic plus uc i ficult.
	Porter un appareil respiratoire conforme	à EN140 avec filtre
	de Type A ou mieux.	
Nettoyage et maintenance	Vidanger et laver à grande eau le systèr	me avant d'ouvrir ou
de l'équipement	d'opérer sur l'équipement.	
	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.  Nettoyer immédiatement les déversements.	
	Porter des gants résistants aux produits dant à la norme EN374) en combinaisor	chimiques (répon-
	contrôles de supervision intensifs.	
	éviter les activités avec une exposition d	
	Porter un appareil respiratoire conforme de Type A ou mieux.	a EN140 avec filtre
	S'assurer que l'opération est effectuée à	a l'extérieur
	Assurer un bon niveau de ventilation gé	
	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois par	
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un sy	/stème fermé
o.comago.	Porter des gants résistants aux produits dant à la norme EN374) en combinaisor spécifique à cette activité. éviter les activités avec une exposition of	chimiques (répon- n avec une formation
Section 2.2	Contrôle de llevenesition de lleveirenne	
	Contrôle de l'exposition de l'environn	lement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe  Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat		1,87E+07
Part du tonnage régional utilis		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonn		3,75E+04
Tonnage quotidien maximal c		1,2E+05
Fréquence et durée d'utilisa		,
Rejet continu.	-	
Jours d'émission (jours/année	e):	300
	x non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau de		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-03
cation des mesures de gestio		
Part des rejets dans les eaux avant application des mesure	usées issus des procédés (rejet initial es de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol iss	us des procédés (rejet initial avant	1,0E-05

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition indirecte de l'homme au travers de l'exposi-	
tion à l'environnement (principalement inhalation).	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	12
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,5
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,5
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,1E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	s en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets cancérigènes.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

### Scénario d'exposition - Travailleur

ocenano d'exposition - ma	
30000000021	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU 10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Formulation de la substance et ses mélanges par lot ou dans le cadre d'opérations continues dans des systèmes fermés ou confinés, S'applique aussi aux expositions accidentelles lors des opérations de stockage, de transferts de produit, de mélange, de maintenance, de prélèvement d'échantillons et des activités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux Normales de Température et de Pression	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 2 uf indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le prozones potentielles de contact cutané indiregants (norme EN 374) s'il existe un risque substance avec les mains. Nettoyer les s sures/déversements dès qu'ils survienne tement les salissures de la peau. Former qu'il évite ou réduise son exposition et qu tout problème cutané.	rect. Porter des e de contact de la alis- nt. Laver immédia- le personnel pour
Mesures générales (cancé-	Tenir compte des progrès et des améliora	ations techniques

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

rogènes)	des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillons	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Méthode d'échantillonnage	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.  Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.  éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes ap-

Conformément au règlement CE  $\rm n^{\rm o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

	propriées équivalentes pour réduire l'exp	
	éviter les activités avec une exposition d	e plus de 1 heure.
Transferts de matière en	S'assurer que les transferts de matière s	se font sous confine-
vrac	ment ou sous une ventilation à extraction	
	Porter des gants résistants aux produits	
	dant à la norme EN374) en combinaison	avec une formation
	de base de l'employé.	
	éviter les activités avec une exposition d	e plus de 1 neure.
Transferts par fûts/ lots	S'assurer que les transferts de matière s ment ou sous une ventilation à extraction	
	Porter des gants résistants aux produits	
	dant à la norme EN374) en combinaison	
	de base de l'employé.	
	éviter les activités avec une exposition d	e plus de 1 heure.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le systèn d'opérer sur l'équipement.	ne avant d'ouvrir ou
de requipement	Conserver les résidus de vidange dans u	ın stockade fermé
	hermétiquement dans l'attente de leur él	
	recyclage ultérieur.	
	Nettoyer immédiatement les déverseme	nts.
	Porter des gants résistants aux produits	
	dant à la norme EN374) en combinaison	avec la gestion des
	contrôles de supervision intensifs.	a niva da 4 havea
	éviter les activités avec une exposition d Porter un appareil respiratoire conforme	
	de Type A ou mieux.	a LIVITO avec mile
	S'assurer que l'opération est effectuée à	l'extérieur.
	Assurer un bon niveau de ventilation gér	
	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois par l	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	 ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		T
Part du tonnage européen uti		0,1
Quantités régionales d'utilisat		1,65E+07
Part du tonnage régional utilis		0,0018
Tonnage annuel du site (tonn		3,0E+04
Tonnage quotidien maximal of Fréquence et durée d'utilisa		1,0E+05
Rejet continu.	ation	
Jours d'émission (jours/année	z).	300
	x non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

	1
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-03
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	1
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lin	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	1
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Risques d'une exposition indirecte de l'homme au travers de l'exposi-	
tion à l'environnement (principalement inhalation).	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	56,5
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	94,7
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	ie site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,5
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,5
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,0E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	.,=
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	,
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	J :

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
· ·	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Full Range Platformate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.12.2024

6.0 25.02.2025 800010036839 Date d'impression 04.03.2025

estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SCÉNARIO D'EXPOSITION
-----------------------

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets cancérigènes.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).